



Bayeux Bessin Baseball Club Les Poundy Hogs



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Valeurs, enjeux et affiliation

L'association est affiliée à la Fédération Française de Baseball et de Softball et à la Ligue de Normandie.

L'association est à but non lucratif. Son organisation repose majoritairement sur l'engagement bénévole de ses membres. L'encadrement sportif est de préférence sous la responsabilité de professionnels, ou à défaut de bénévoles appelés à se former auprès de la Fédération et de la Ligue (formations diplômantes).

Elle est attachée aux valeurs du Sport, basées sur le respect, l'humilité et l'éducation permettant aux jeunes comme aux moins jeunes de s'épanouir dans leur pratique et en dehors du club.

Si la finalité du club s'exprime par des résultats sportifs ambitieux, il est fait part belle à l'esprit d'équipe et à la convivialité entre les joueurs et membres de l'association. Chaque coach s'engage notamment à donner du temps de jeu à chaque remplaçant lors des matchs.

Elle intègre les enjeux environnementaux, sociaux, économiques et éthiques liés aux activités pratiquées par ses salariés et par ses membres.

Tarif et modalité de règlement de la cotisation

La cotisation est annuelle.

Elle est réglée par chèque en une fois en début d'année scolaire.

Elle est due par chaque adhérent pratiquant.

Les dirigeants, officiels, entraîneurs, bénévoles actifs et bienfaiteurs de l'association sont exonérés de cotisation s'ils ne participent pas aux séances d'entraînement ni aux matchs. Ils doivent, en échange, de par leur(s) action(s) passée(s), présente(s) ou future(s), être impliqués dans la vie du club et concourir à son bon fonctionnement et à son développement.

Un adhérent à jour de sa cotisation peut pratiquer au choix le Baseball uniquement, le Softball uniquement ou le Baseball et le Softball en même temps.

Le montant de la cotisation est unique pour tous ses adhérents sans distinction d'âge et sans tarif dégressif.

La cotisation comprend notamment la licence et l'assurance en responsabilité civile de chaque joueur et supporte l'ensemble des dépenses du club (administration, encadrement, formations, matériels, etc.).

Le montant de la cotisation est révisable, d'une année pour l'autre, par le Comité de Direction ou l'Assemblée Générale.

Toute cotisation reçue n'est plus remboursable dès lors que la licence a déjà été souscrite auprès de la Fédération.

Règles de bonne conduite

Une bonne conduite est attendue de la part de chaque adhérent, joueur ou membre actif de l'association, lors des séances d'entraînement, des matchs et en dehors lors des manifestations et des réunions du club.

Les règles de bonne conduite sont résumées ci-dessous :

- ✓ Respecter les horaires
- ✓ Participer régulièrement aux entraînements et aux matchs
- ✓ Suivre avec sérieux toutes les consignes de l'entraîneur et/ou du responsable d'équipe
- ✓ Respecter le matériel et les locaux mis à disposition, tant par l'association que par les clubs adverses
- ✓ Ne pas emprunter de matériel appartenant à l'association sans accord préalable de son entraîneur principal
- ✓ Respecter la tenue réglementaire du joueur de Baseball / Softball (casquette, couleur des chaussettes, chemise dans le pantalon, etc.)
- ✓ Accepter toute décision prise par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement
- ✓ Avoir, de façon générale, un comportement irréprochable à l'égard de ses adversaires, de ses partenaires, de ses entraîneurs et de tout autre membre de l'organisation

Tout manquement répété à ces règles pourra faire l'objet d'un examen particulier par le Comité de Direction qui se réserve le droit, en fonction de la gravité, de prononcer des sanctions pouvant aller d'un simple avertissement ou d'une demande de remboursement (en cas de dégradation de matériel) jusqu'à la suspension temporaire ou définitive.

Quelle que soit le niveau de gravité et la sanction correspondante, le membre intéressé sera préalablement appelé à fournir des explications et pourra être assisté du défenseur de son choix ou représenté par celui-ci. Il disposera d'un délai minimum de 10 jours (convocation par lettre recommandée) afin de lui permettre de préparer sa défense. En cas de sanction, une demande de recours pourra être déposée dans les mêmes conditions (lettre recommandée avec obligation du Comité de Direction de statuer à nouveau dans les 10 jours à réception du recommandé).

Toute sanction supplémentaire exercée par la Fédération Française de Baseball et de Softball sera supportée intégralement par le pratiquant (paiement d'une amende par exemple).

Conditions liées à l'usage des véhicules personnels ou mis à disposition

Tout membre de l'association peut être amené à utiliser son véhicule personnel ou un véhicule de location pour se rendre à une réunion, un rendez-vous ou bien à une compétition à l'extérieur du Bessin. Le fait d'utiliser un véhicule personnel ou de location engage la responsabilité pleine et entière du conducteur vis-à-vis de sa manière de conduire (respect strict du code de la route), de la validité de son permis de conduire ou de sa couverture assurance. Toute contravention lors du déplacement est à sa charge.

Tout membre utilisant son véhicule dans le cadre d'une mission peut demander une participation au club sur la base des coûts réels engendrés. La demande doit être adressée par courriel à l'attention du Trésorier, expliquant l'objet du déplacement, le parcours et le type de véhicule utilisé. Le club s'engage à l'indemniser sur la base d'1 € pour 10 km parcouru et ce, dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée.

Responsabilité liée à l'accueil des mineurs

L'association est responsable des mineurs sur le lieu d'activité et sur les horaires spécifiés. Si une tierce personne (autre que parent / tuteur) est amené à venir chercher l'enfant, la demande doit être spécifiée à l'entraîneur par écrit.